

ÉVALUATION MOBILITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES ET INCLUSION

SYNTHÈSE – avril 2024

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF



OBJECTIFS : la Région Nouvelle-Aquitaine promeut le développement de la mobilité internationale dans les parcours de formation et d'insertion des jeunes. Elle accompagne aussi les jeunes les plus éloignés de la mobilité et de l'engagement vers des projets ne nécessitant aucun prérequis académique. Le soutien de la Région se traduit par des aides individuelles pour des séjours d'études ou des stages à l'étranger ou par un financement des structures chargées de coordonner et d'accompagner les projets de mobilité (associations, Missions locales, établissements scolaires).



PUBLIC CIBLE : les publics en cours de formation (lycéens, apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle) et hors formation (demandeurs d'emploi).

TYPE DE MOBILITES : séjours d'études et stages de niveau infrabac ou postbac, volontariats, chantiers internationaux, voyages scolaires de lycéens et apprentis...

L'ÉVALUATION : POURQUOI ET COMMENT ?



LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Le Comité régional de la mobilité Nouvelle-Aquitaine réunit les acteurs de la région qui opèrent dans le domaine de la mobilité internationale. Dans le cadre de l'élaboration de sa feuille de route 2022-2024, trois enjeux ont été identifiés : inclusion, développement durable et numérique. La Région est chargée de coordonner la priorité « inclusion » dans le but de favoriser l'accès à la mobilité des publics les plus fragiles et les plus éloignés des dispositifs.

LA MÉTHODE

LES DISPOSITIFS ÉVALUÉS

- 3 programmes gérés en propre par la Région : aides individuelles pour un séjour d'études ou un stage à l'étranger (17 200 séjours entre 2019 et 2022) ; aides aux voyages scolaires des lycéens et apprentis (690 séjours) ; aides pour un 1er voyage en autonomie - DestiNAction (371 séjours) .
- Projets de mobilité non-formelle portés par des associations (620 séjours recensés).

LE CHAMP



Période étudiée :
2019-2022



Population-cible :
jeunes de 15 à 30 ans relevant d'au moins un critère « inclusion » : boursier ; suivi par une Mission locale ; demandeur d'emploi ; en situation de handicap.

LES QUESTIONS CLÉS

- Dans quelle mesure les jeunes relevant de critères « inclusion » bénéficient-ils des aides régionales en faveur de la mobilité internationale ?
- Quelle est la couverture territoriale des aides régionales ?
- Quels sont les usages, freins et effets de la mobilité internationale ?

LES OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES



Analyse des jeux de données des services de la Région et des structures partenaires (Missions locales et associations)



22 entretiens semi-directifs : 8 Missions locales, 9 associations de mobilité internationale et 5 acteurs institutionnels.



Enquête auprès de 360 bénéficiaires (questionnaire d'auto-évaluation avant/après mobilité)



DES PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE QUI TOUCHENT LES JEUNES « INCLUSION » DE MANIÈRE DIFFÉRENCIÉE

- Entre 2019 et 2022, 16% des 24 100 lycéens et apprentis ayant bénéficié du soutien de la Région pour un voyage scolaire effectué à l'étranger étaient boursiers.
- Au moins 17 000 jeunes ont été soutenus par la Région dans le cadre d'un séjour d'études, d'un stage ou d'un projet de mobilité internationale non formelle. **42 % d'entre eux, soit 7 100 jeunes, relèvent d'un critère « inclusion »**. Il s'agit principalement de boursiers - tous échelons (90 % des jeunes « inclusion »).
- **Les aides régionales à la mobilité internationale touchent de manière privilégiée les boursiers :**
 - 47 % des étudiants ayant bénéficié d'une aide régionale sont boursiers alors que la part de boursiers dans l'ensemble des étudiants de la région est de 38 %.
 - 28 % des lycéens bénéficiaires de l'aide individuelle régionale sont boursiers tandis que 24 % des lycéens néo-aquitains le sont.Cette surreprésentation des boursiers parmi les bénéficiaires s'explique, au moins en partie, par les conditions d'éligibilité de l'aide régionale (plafond maximum de ressources).
- **La part des autres publics « inclusion » est marginale.**
 - 460 demandeurs d'emploi, soit 3 % de l'ensemble des bénéficiaires, alors que 12 % des néo-aquitains âgés de 15 à 29 ans sont au chômage.
 - place des jeunes en situation de handicap très limitée : seulement 55 jeunes recensés.
- Parmi les (580) jeunes suivis par une Mission locale, la mobilité internationale semble concerner les plus qualifiés : 17 % des jeunes partis en mobilité sont peu ou pas diplômés alors que ceux-ci représentent en 2022 53 % des jeunes accompagnés par une Mission locale.



UN ACCÈS AUX DISPOSITIFS DE MOBILITÉ INÉGAL SELON LES TERRITOIRES

- Si l'on compare la répartition géographique des 16 400 jeunes ayant bénéficié d'une aide pour un séjour d'études ou un stage à l'étranger à celle des jeunes néo-aquitains dans leur ensemble, on observe des disparités territoriales :
 - **les jeunes de Charente, Charente-Maritime et Vienne ont bénéficié de l'aide régionale davantage qu'ailleurs ;**
 - **en Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Lot-et-Garonne, les jeunes en ont moins bénéficié ;**
 - **les jeunes des Deux-Sèvres, Dordogne, Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques ne partent « ni plus, ni moins » via l'aide régionale.**
- Sur une sous-population relevant d'un enjeu « inclusion », les lycéens boursiers, **on observe proportionnellement moins de lycéens boursiers (et de lycéens dans leur ensemble) de Creuse, Haute-Vienne, Vienne et Lot-et-Garonne** parmi les bénéficiaires de l'aide régionale.
- Voyages scolaires des lycéens et apprentis : nette sous-représentation des lycéens (et des lycéens boursiers) de Haute-Vienne, Corrèze, Dordogne et Creuse.
- Programme DestiNAction : important déficit de jeunes résidant en Creuse, Deux-Sèvres, Lot-et-Garonne, Haute-Vienne et Vienne parmi les bénéficiaires.
- Ces différences géographiques pourraient s'expliquer par différents facteurs :
 - caractéristiques individuelles des jeunes, avec des profils différents selon les départements (jeunes moins mobiles, origine sociale modeste...) ;
 - faible implantation de structures d'information jeunesse sur certains territoires (Corrèze, Creuse...) qui limite localement l'information et l'accompagnement des jeunes ;
 - effet système d'aides : en fonction des partenariats ou réseaux, les jeunes de certains territoires émergent plutôt sur d'autres dispositifs que ceux de la Région ;
 - effet établissement.



DES FREINS À LA MOBILITÉ PLURIDIMENSIONNELS

- Forte influence de divers freins individuels :
 - une **mobilité quotidienne entravée** limite les capacités de projection des jeunes sur la mobilité internationale et leur possibilité matérielle de mener à bien leur projet.
 - des **freins psycho-sociaux**, avec pour les jeunes issus de familles modestes et/ou de territoires ruraux, la reproduction de schémas parentaux et un ancrage sur leur territoire.
 - difficulté à effectuer les démarches administratives nécessaires à un projet de mobilité.
 - des **freins financiers** bloquants dès la préparation du projet.
- Au-delà des freins individuels, des freins institutionnels :
 - les **moyens humains contraints dédiés à la mobilité** au sein des Missions locales réduisent les possibilités matérielles de s'investir sur le sujet.
 - modes et conditions de financement des programmes de mobilité : **financement insuffisant de l'accompagnement des jeunes**, pourtant crucial pour les jeunes en inclusion et financement via des appels à projets de courte durée.
 - **distance entre acteurs de l'éducation, de l'insertion et de la mobilité**, méconnaissance des offres de mobilité, voire défiance de la part de certains professionnels des Missions locales à l'égard de la mobilité internationale pour les jeunes en insertion.
 - **absence ou manque de structures dédiées sur certains territoires.**



L'ACCOMPAGNEMENT, CONDITION DE RÉUSSITE DES PROJETS DE MOBILITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES EN « INCLUSION »

- Pour lever une partie des freins observés, les structures mettent en œuvre un accompagnement global des jeunes, au caractère indispensable. Globalement, il s'articule autour de 4 étapes :
 - en amont du projet, sensibilisation et information des jeunes sur la démarche de mobilité via des témoignages de pairs ;
 - préparation au départ multidimensionnelle (travail sur l'interculturalité, la cohésion de groupe, la dimension logistique, la préparation linguistique...);
 - accompagnement durant la mobilité, à distance ou avec un tuteur sur place ;
 - au retour, volonté de faire des jeunes partis des « ambassadeurs » de la mobilité pouvant témoigner de leur expérience auprès de leurs pairs.
- Selon le programme de mobilité visé, le degré d'autonomie et les besoins des jeunes, la nature et la durée de l'accompagnement diffèrent. La mise en œuvre d'un accompagnement renforcé, souvent nécessaire pour les jeunes les plus éloignés de la mobilité, requiert du temps. A cet égard, **le financement insuffisant des mesures d'accompagnement dans le cadre de certains programmes peut limiter l'accès à la mobilité internationale des jeunes en difficulté.**



EFFETS OBSERVÉS DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

- Bienfaits observés de la mobilité : **plus grande confiance en soi, plus grande liberté d'action, hausse de l'autonomie, des capacités d'adaptation et des compétences transversales.** La dimension valorisante de l'expérience de mobilité permet notamment une **remobilisation des demandeurs d'emploi** sur leur projet professionnel ou leur recherche d'emploi.
- L'enquête en ligne réalisée auprès de bénéficiaires de l'aide régionale pour un séjour d'études ou un stage à l'étranger converge avec ces résultats :
 - Le niveau de satisfaction des répondants par rapport à leur expérience à l'étranger est élevé (note moyenne de 4,6 sur 5).
 - En moyenne, le niveau déclaré sur tous les items (autonomie, confiance en soi et compétences en langues étrangères) a progressé à l'issue du séjour. La part de jeunes déclarant un niveau de confiance en soi élevé ou très élevé est passée de 41 % avant le séjour à 72 % après le séjour. Pour le niveau d'autonomie, elle passe de 82 % à 95 %. Enfin, la proportion de jeunes déclarant un bon ou très bon niveau en langues étrangères est passée de 31 % à 46 %.



ASSURER UNE MEILLEURE PRÉPARATION ET UNE MEILLEURE INFORMATION

1. Mieux cibler l'action vers les demandeurs d'emploi et les jeunes en situation de handicap

Des enjeux forts sont identifiés sur les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et sur les jeunes peu qualifiés ou en décrochage scolaire, aux besoins d'accompagnement renforcés.

Parmi les jeunes relevant de critères « inclusion », le déficit observé des demandeurs d'emploi et des jeunes en situation de handicap parmi les bénéficiaires des aides régionales appelle une action renforcée en direction de ces publics. Les disparités territoriales observées dans l'analyse de la géographie des bénéficiaires révèlent également un besoin de rééquilibrage pour pallier les déficits observés en Corrèze, Creuse, Haute-Vienne et Lot-et-Garonne. A cet égard, le soutien au développement de structures d'information, disposant du label SO Mobilité qui permet d'avoir accès aux formations et outils de la plateforme régionale ainsi qu'aux ressources du réseau Information jeunesse, apparaît nécessaire sur ces territoires.

2. Sensibiliser les jeunes et les professionnels aux possibilités et aux apports de la mobilité

La poursuite de la sensibilisation des professionnels sur les apports de la mobilité internationale, notamment pour les jeunes en insertion et les jeunes en difficulté, apparaît nécessaire. Elle pourrait prendre la forme de mobilités réalisées par les professionnels eux-mêmes. S'agissant spécifiquement des jeunes en situation de handicap, un travail d'information est à mener auprès des opérateurs de mobilité, des opérateurs handicap et des entreprises pour informer sur les possibilités de mobilités inclusives.



AMÉLIORER ET FACILITER LE FINANCEMENT DE LA MOBILITÉ

3. Renforcer les ressources humaines et financières, notamment dédiées aux mesures d'accompagnement

Le développement de la capacité d'action des structures en matière d'accompagnement des projets de mobilité passe par le renforcement des moyens humains dédiés, notamment au sein des Missions locales. La question du financement de l'accompagnement apparaît également centrale pour l'accès à la mobilité des jeunes les plus vulnérables. Cette question est particulièrement importante pour les publics en situation de handicap.

4. Faire évoluer les modes de financement

Les acteurs expriment des besoins autour d'une simplification des demandes de financement et d'un recours à des conventions pluriannuelles, afin d'inscrire les projets dans la durée et de « donner du souffle » aux structures, aujourd'hui mobilisées par la gestion administrative.



AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

5. Développer les partenariats entre acteurs de l'insertion et acteurs de la mobilité

Un enjeu fort réside dans la coordination entre structures et le développement de partenariats entre acteurs de la mobilité et de l'insertion. En ce qu'elle favorise le partage de bonnes pratiques, l'interconnaissance, la mise à profit de l'expertise des structures dédiées à la mobilité, la mutualisation de moyens..., la mise en réseau des acteurs (structures information jeunesse, associations de mobilité, financeurs publics...) facilite et amplifie la mise en œuvre de projets.

6. Développer les relations entre le monde de l'éducation et les acteurs de la mobilité

Pour la mobilité des jeunes en situation de handicap, la difficulté à trouver des terrains de stage et les besoins d'accompagnement accrus nécessiteraient la création d'un réseau de partenaires européens sensibilisés à la question. S'agissant plus globalement des jeunes encore scolarisés, une ouverture facilitée des établissements scolaires aux structures d'éducation populaire pourrait favoriser l'information et la sensibilisation des jeunes à la mobilité internationale, et plus largement aux questions de citoyenneté et de solidarité.



APPROFONDIR LA CONNAISSANCE ET AMÉLIORER LE SUIVI

7. Approfondir l'analyse des disparités géographiques

Les disparités géographiques observées dans l'accès aux dispositifs régionaux nécessitent des analyses complémentaires pour mieux identifier les causes et les leviers d'action dans les territoires concernés.

8. Améliorer le dispositif de suivi des programmes

L'enrichissement du dispositif de suivi et d'évaluation des programmes régionaux apparaît également utile pour mieux caractériser les bénéficiaires. Si l'analyse a mis en évidence la surreprésentation des lycéens et des étudiants boursiers parmi les bénéficiaires des aides régionales, les outils de suivi actuels ne permettent pas de qualifier plus précisément les jeunes concernés (échelon de bourse non renseigné). L'intégration de cette donnée dans le système d'information ainsi que le codage du type d'établissement de formation permettraient une analyse plus fine.